

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par la soussignée, en vertu de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, que l'heure de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle initialement prévue le jeudi 7 novembre 2024 à 13 h 30 est modifiée. Cette séance se tiendra plutôt le **jeudi 7 novembre 2024 à 8 h 30**, à la salle des Préfets de l'édifice Émile-Lauzon, situé au 405, rue du Pont, à Mont-Laurier, tel que résolu aux termes de la résolution MRC-CC-15772-10-24, lors de la séance du Conseil de la MRC du 22 octobre 2024.

Donné à Mont-Laurier ce 30^e jour du mois d'octobre 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim,



Myriam Gagné